

**AVIS RECTIFICATIF RELATIF A L'APPEL D'OFFRES**  
**OUVERT SUR OFFRES DE PRIX N°34/2021/MEFRA/AC/ENT**

**Le présent appel d'offres est réservé aux petites et moyennes entreprises nationales, aux coopératives, aux unions de coopératives et aux auto-entrepreneurs.**

Il est porté à la connaissance du public que l'appel d'offres ouvert sur offres de prix n° **34/2021/MEFRA/AC/ENT**, concernant l'entretien et la maintenance des espaces verts relevant de l'Administration Centrale du Ministère de l'Économie, des Finances et de la Réforme de l'Administration à Rabat-Témara, **a été rectifié** comme suit:

**Lire :**

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 6 du règlement de la consultation, notamment la production de la copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification dans le secteur, classe minimale et qualifications exigées suivants :

Secteur	Classe minimale	Qualifications exigées
V	3	V.1

(Ce certificat tient lieu du dossier technique)

**En application des dispositions :**

- De l'article 6 de l'arrêté n° 3011.13 du 30 Octobre 2013, du Ministre de l'Économie et des Finances, pris pour l'application de l'article 156 du décret n° 2-12-349 du 20 mars 2013 ;
- Des article 25 et 156 du décret n°2-12-349 tels qu'ils ont été modifié et complété par le décret n°2-19-69 du 24 mai 2019.

Il est à signaler que le présent appel d'offres est réservé aux petites et moyennes entreprises nationales, aux coopératives, aux unions de coopératives et aux auto-entrepreneurs.

Les concurrents sont invités à fournir les pièces prévues par l'article 4 de l'arrêté précité, par l'article 25 du décret n°2-12-349 tel qu'il a été complété et modifié et à l'article 6 du règlement de consultation.

**Au lieu de :**

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 6 du règlement de la consultation.

En application des dispositions :

- De l'article 6 de l'arrêté n° 3011.13 du 30 Octobre 2013, du Ministre de l'Économie et des Finances, pris pour l'application de l'article 156 du décret n° 2-12-349 du 20 mars 2013 ;
- Des article 25 et 156 du décret n°2-12-349 tels qu'ils ont été modifié et complété par le décret n°2-19-69 du 24 mai 2019.

Il est à signaler que le présent appel d'offres est réservé aux petites et moyennes entreprises nationales, aux coopératives, aux unions de coopératives et aux auto-entrepreneurs.

Les concurrents sont invités à fournir les pièces prévues par l'article 4 de l'arrêté précité, par l'article 25 du décret n°2-12-349 tel qu'il a été complété et modifié et à l'article 6 du règlement de consultation.

**Le reste des conditions de la concurrence n'a pas subi de changement.**

## AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRES DE PRIX N°34/2021/MEFRA/AC/ENT

**Le présent appel d'offres est réservé aux petites et moyennes entreprises nationales, aux coopératives, aux unions de coopératives et aux auto-entrepreneurs.**

**Le mercredi 13 octobre 2021 à 10h**, il sera procédé, dans la salle de réunions de la Direction des Affaires Administratives et Générales du Ministère de l'Économie des Finances et de la réforme de l'Administration Rabat Challah ,à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres des prix **concernant l'entretien et la maintenance des espaces verts relevant de l'Administration Centrale du Ministère de l'Économie, des Finances et de la Réforme de l'Administration à Rabat-Témara.** Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au **service des Achats de la Direction des Affaires Administratives et Générales - Ministère de l'Économie des Finances et de la réforme de l'Administration - Rabat – Chellah, Bureau n°227, 2ème étage Entrée «D».**

Il peut être téléchargé à partir du portail marocain des marchés publics ([www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)) et du site Internet du Ministère de l'Économie des Finances et de la Réforme de l'Administration ([www.finances.gov.ma](http://www.finances.gov.ma) "Appel d'Offres")

- ❖ Le montant du cautionnement provisoire est fixé à **trois mille dirhams (3000,00 DH)**
- ❖ L'estimation des coûts des prestations est fixée à **deux cent soixante quatre mille dirhams TTC (264 000.00 DH toutes taxes comprises).**

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2-12-349 du 20/03/2013 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer, contre récépissé, leurs plis dans le bureau d'ordre de la DAAG du Ministère de l'Économie des Finances et de la Réforme de l'Administration;
- Soit les envoyer par courrier recommandé, avec accusé de réception, au bureau d'ordre précité ;
- Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offres en début de séance et avant l'ouverture des plis ;
- Soit transmettre leurs dossiers par voie électronique au maître d'ouvrage via le portail marocain des marchés publics.

Il est prévu une visite des lieux le mercredi 22 septembre 2021 à 10h, au service du patrimoine immobilier de la Direction des Affaires Administratives et Générales, entrée D, 2ème étage du bâtiment extension du Ministère de l'Économie des Finances et de la Réforme de l'Administration sis, quartier administratif, Rabat- Chellah.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 6 du règlement de la consultation.

En application des dispositions :

- De l'article 6 de l'arrêté n° 3011.13 du 30 Octobre 2013, du Ministre de l'Économie et des Finances, pris pour l'application de l'article 156 du décret n° 2-12-349 du 20 mars 2013 ;
- Des article 25 et 156 du décret n°2-12-349 tels qu'ils ont été modifié et complété par le décret n°2-19-69 du 24 mai 2019.

Il est à signaler que le présent appel d'offres est réservé aux petites et moyennes entreprises nationales, aux coopératives, aux unions de coopératives et aux auto-entrepreneurs.

Les concurrents sont invités à fournir les pièces prévues par l'article 4 de l'arrêté précité, par l'article 25 du décret n°2-12-349 tel qu'il a été complété et modifié et à l'article 6 du règlement de consultation.